

Extrait du registre
des délibérations de la commune de VARRAINS
séance du 05/02/2026

Date de la convocation 27/01/2026 Date d'affichage 27/01/2026 Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 15 Présents : 11 Votants : 12	L' an 2026, le 5 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DELAMARE Pierre-Yves, Maire Présents : M. DELAMARE Pierre-Yves, Maire, Mmes : BEUZIT Agnès, BIRIE-HABAS Cécile, REBEILLEAU Pascale, RENARD Catherine, VERRIEZ Catherine, MM : MUREAU Christophe, PELTIER Sylvain, PERCHERON Guillaume, REBEILLEAU Sylvain, ROBERT Eric Absent(s) : Mmes : ABIVEN Janig, LACOINTE Mélanie, M. VERON Antoine Excusé(s) ayant donné procuration : M. KIEFFER Thiébault à M. MUREAU Christophe Secrétaire : Mme REBEILLEAU Pascale																
Réf : 2026-02-07 A l'unanimité Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0 Préfecture de Maine-et-Loire – contrôle de légalité : 06/02/2026	<u>ENSEIGNEMENT PUBLIC - COUT D'UN ELEVE - ANNEE 2026</u> Compte tenu de la présence d'une école privée sur le territoire communal, la commune est tenue chaque année de calculer le coût d'un élève de l'école publique, en tenant compte des coûts de fonctionnement pour les élèves du primaire et de la maternelle, En considérant les charges supportées par la commune pour assurer le fonctionnement de l'Ecole Publique Robert Clémot, le coût pour 2026 s'élève à 48 865.00 euros en totalité répartis comme suit : 30 780.00 euros pour les élèves de maternelle, soit 1026.00 euros/élève (30 élèves) et 18 085.00 euros pour les élèves du primaire, soit 452.13 euros/élève (40 élèves) Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à délibérer sur ce montant et cette répartition LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, - VALIDE le coût d'un élève de l'école publique comme énoncé ci-dessus pour l'année 2026 - 48865.00 en totalité répartis comme suit : 30 780.00 euros pour les élèves de maternelle, soit 1026 euros/élève (30 élèves) et 18 085.00 euros pour les élèves du primaire, soit 452.13 euros/élève (40 élèves)																
Réf : 2026-02-08 A l'unanimité Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0 Préfecture de Maine-et-Loire – contrôle de légalité : 06/02/2026	<u>ECOLE PRIVEE SAINT FLORENT - VERSEMENT DE SUBVENTION A L'ORGANISME DE GESTION OGE C ANNEE 2026</u> LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, - ACCORDE en 2026 à l'OGEC de l'Ecole Privée Saint Florent de Varrains, pour les élèves des classes maternelles et primaires, domiciliés sur Varrains, la somme forfaitaire obligatoire compte tenu des textes évoqués ci-dessus, qui se décompose de la manière suivante : <table><tr><td></td><td>nombre élèves</td><td>forfait</td><td>montant</td></tr><tr><td>classes maternelles</td><td>18</td><td>1026.00</td><td>18467.95</td></tr><tr><td>classes primaires</td><td>22</td><td>452.13</td><td>9946.76</td></tr><tr><td>total</td><td>40</td><td></td><td>28414.71</td></tr></table> - DIT qu'une somme forfaitaire de 28414.71 euros sera versée à l'OGEC		nombre élèves	forfait	montant	classes maternelles	18	1026.00	18467.95	classes primaires	22	452.13	9946.76	total	40		28414.71
	nombre élèves	forfait	montant														
classes maternelles	18	1026.00	18467.95														
classes primaires	22	452.13	9946.76														
total	40		28414.71														

	SAINT FLORENT au titre du financement obligatoire des frais de fonctionnement au profit des enfants domiciliés sur la commune pour l'année 2026 avec déduction d'une avance forfaitaire déjà versée en janvier 2026 de 5000 euros
Réf : 2026-02-09 A l'unanimité Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0 Préfecture de Maine-et-Loire – contrôle de légalité : 06/02/2026	<u>DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT</u> <u>NOTICE ET PLAN DE FINANCEMENT DES AMENAGEMENTS DE SECURITE ROUTIERE AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2026</u> Considérant que le projet d'aménagement et de sécurisation de voirie de la rue des Rogelins réalisé en plusieurs tranches sur 2025 et 2026 à savoir: • tranche 1 - de la place de l'Ormeau au parking de l'école publique • tranche 2 - de ce parking au carrefour Allée des Tilleuls • tranche 3 - de ce carrefour vers la rue du Bourg-Neuf Monsieur Le Maire explique que vu ce contexte de prise en considération, la délibération n° 2026-01-03 prise le 15 janvier 2026 doit être modifiée, Il convient de prendre en considération le projet pour les 2 dernières tranches soit un estimatif comme suit : • 2ème tranche 171 890.00 euros HT • 3ème et dernière tranche : 119 023.00 euros HT soit un total de 290 913.00 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le budget communal, LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré DECIDE - d'arrêter le projet de travaux de voirie - sécurité et accessibilité rue des Rogelins – d'adopter le plan de financement exposé ci-dessous Coût total : 290 913.00 € HT DETR (35 %) : 41 658.00 € Département amende de police (20 %) : 58182.60 € Autofinancement communal (au moins 20 %) : 191072.40€ - de solliciter une subvention au titre des Amendes de Police 2026 du Département de Maine-et-Loire auprès du Conseil Départemental 49, afin de réaliser le programme des travaux concernant les travaux de sécurisation de la rue des Rogelins, avec ce nouveau plan de financement

Le Maire, M. Pierre-Yves DELAMARE